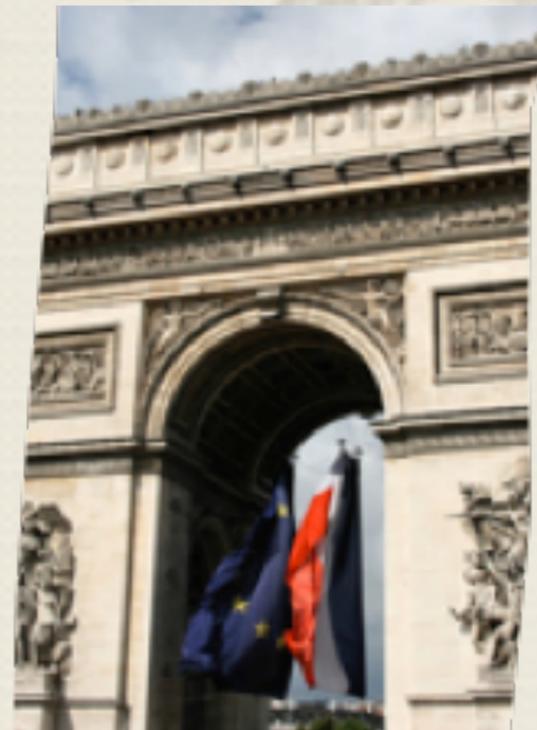


LA PRESSE EN REVUE...

JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

SOMMAIRE

- 1) Les retraités en danger...
- 2) Tous des...
- 3) Que des paroles qui s'envolent
- 4) Pour le FMI ce n'est pas...
- 5) Le danger se confirme pour les...
- 6) Nicolas Hulot à la peine
- 7) Le Pen perd son...



Diez Gérard La Presse en Revue

I) Il n'a plus le droit de recevoir sa retraite



Francis Cazabat a choisi une poste restante car il vit dans un camping-car./ Photo DDM, Camille Bigo.

«Comment je fais pour vivre sans ma retraite ?» Francis Cazabat, retraité de 64 ans, veut être entendu. Il n'a pas reçu sa retraite du mois d'octobre pour un motif qu'il n'accepte pas.

Ancien employé de la SNCF au service des équipements, il a pris sa retraite en 2008 et touche 1.534,57 € par mois. Depuis quelques années, il vit dans un camping-car pour «aller où il veut quand il veut» et loue une poste restante : La Poste garde son courrier jusqu'à ce qu'il vienne le chercher. Il paye, pour ce service, «26,50 € pour 3 mois et 80 centimes en plus pour chaque lettre récupérée».

Mais, ce 2 novembre, en venant récupérer son courrier, il se rend compte que sa retraite n'a pas été versée. «J'ai rapidement appelé la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF, dont le siège est à Marseille. Ils m'ont dit que je ne pouvais pas recevoir ma retraite sur une poste restante.» Une retraite qu'il reçoit pourtant ici depuis 2015. «Le ministère des Affaires sociales a même confirmé la légalité de la poste restante», assure-t-il, mails à l'appui.

Il ne compte pas se laisser faire

Francis Cazabat ne compte pas se laisser faire. Ce n'est pas la première fois qu'il rencontre un problème avec sa caisse de retraite. «Il y a quelque temps, ils ont cru que j'étais mort. Il a fallu faire de nombreuses démarches pour prouver le contraire. Ils m'ont aussi fait porter comme disparu», souligne-t-il. Pour résoudre ce nouveau problème, qu'il ne peut pas régler directement avec le siège qui «l'envoie balader», il contacte alors des assistantes de la caisse à Tarbes et à Toulouse qui essayent, de leur côté, d'interpeller le siège. Mais il ne veut pas en rester là. «J'ai contacté un délégué du CHSCT qui doit me rappeler. Je vais contacter le député de la circonscription, Jean-Bernard Sempastous. Ce mercredi 8 novembre, j'ai rendez-vous avec Élisabeth Lucas, défenseur du droit. Si les choses ne bougent pas, je porterai plainte contre la caisse de retraite et je bloquerai des TGV s'il le faut», souligne Francis. Et de conclure : «J'ai besoin de cette retraite pour manger, pour mettre du gazole dans mon camping-car sans lequel je ne peux pas mettre le chauffage. J'ai payé mes cotisations, je suis en droit de recevoir ma retraite».

Camille Bigo

LADEPECHE.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) "Paradise Papers" : le système offshore de Bernard Arnault révélé



Bernard Arnault, le 6 février 2015 à Chartres. (Guillaume Souvant/ AFP)

Il est l'homme le plus riche de France. Bernard Arnault, PDG du groupe de luxe LVMH est à son tour cité dans le dossier des "Paradise Papers". "Le Monde", journal partenaire du Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) qui a mené l'enquête, révèle ce mercredi comment l'homme d'affaires a masqué une partie de ses actifs derrière un puzzle complexe de sociétés écran. Au total, Bernard Arnault aurait localisé ses actifs dans six paradis fiscaux différents.

Bernard Arnault aurait notamment abrité une luxueuse propriété de 129 hectares dans la très chic banlieue de Londres, Nyn Park, derrière une société enregistrée sur l'île anglo-normande de Jersey. La valeur de la villa s'élèverait à 10 millions de livres, soit un peu moins de 15 millions d'euros à elle seule. Pourquoi l'homme le plus riche de France n'a-t-il pas acheté cette propriété en son nom ? Sollicité par "Le Monde", ce dernier n'a pas souhaité répondre.

Jersey, un havre d'opacité

L'île de Jersey fait partie des juridictions secrètes les plus prisées parmi les 40.000 propriétés londoniennes détenues par les sociétés offshore, indiquait déjà en 2016, l'ONG Transparency International. De plus, ce territoire présente d'importants avantages fiscaux. Ainsi, certains propriétaires britanniques ont longtemps pu échapper à l'impôt sur les plus-values, aux droits de mutation ou encore à une partie de la TVA, rappelle "Le Monde".

Si le Royaume-Uni a en effet imposé à Jersey de lui communiquer le nom des propriétaires de ses sociétés depuis 2016, cette transmission ne se fait que "sur la base de demandes individuelles", explique au quotidien, Rachel Davies, directrice de campagne pour la branche britannique de l'ONG. Autrement dit, s'il n'y a aucune suspicion ayant entraîné une demande d'information, impossible de savoir qui se cache derrière Nyn Park. Bernard Arnault pouvait donc a priori dormir sur ses deux oreilles.

Un montage financier autour d'un yacht

L'enquête révèle également l'existence d'un montage fiscal autour d'un luxueux yacht réputé appartenir à l'homme d'affaires. Le bateau de 101 mètres avec hélicoptère et piscine, baptisé le "Symphony", reste pourtant officiellement détenu par une société maltaise, Sonata Yachting Limited dont les dirigeants sont des prête-noms. La société appartient en réalité à LVMH, comme l'atteste discrètement une note dans le rapport annuel du groupe de luxe.

De ce fait, Bernard Arnault ne possède pas

officiellement le yacht et ainsi, n'a pas à le déclarer fiscalement. S'il souhaite l'utiliser, il doit verser à sa propre entreprise des frais de location, ce qui le dispense de la future taxe sur les biens de luxe que souhaite mettre en place le gouvernement.

Enfin, Malte offre un autre avantage : la possibilité pour la société-écran de ne pas déposer ses comptes, contrairement à une entreprise française.

"Opération sensation"

Dans une déclaration transmise mercredi à l'AFP, Bernard Arnault affirme que les actifs cités par "Le Monde" ont été "constitués de manière parfaitement légale".

Dénonçant une "opération journalistique" du quotidien "pour créer une sensation", Bernard Arnault souligne qu'il "figure parmi les premiers contribuables français et que le groupe LVMH, dont il est le principal actionnaire, verse plus d'un milliard d'euros d'impôts en France annuellement".

M.C.

L'Obs Journaliste



III) Après les Paradise Papers, des promesses, toujours des promesses

Par martine orange

Les indignations des responsables politiques n'ont pas manqué après les révélations des « Paradise Papers ». Tous promettent de s'attaquer à la fraude fiscale. Pourtant, dix ans après le début de la crise financière, rien n'a changé.

Le scénario est désormais bien réglé. Comme après chaque grande révélation sur l'ampleur de l'évasion fiscale dans le monde, les responsables politiques se sont précipités pour dire leur indignation, après les premières publications des « Paradise Papers ». Comme s'ils semblaient tout découvrir. Comme s'il n'y avait jamais eu avant les LuxLeaks, la liste HSBC, les carnets d'UBS, les « Panama Papers », les Malta Files, les témoignages des lanceurs d'alerte, les rapport d'ONG comme Oxfam, Tax Justice Network, ou CCFD-Terre solidaire, les études de Nicholas Shaxson ou de Gabriel Zucman sur les paradis fiscaux (voir notre dossier), comme si aucun rapport parlementaire n'avait existé depuis dix ans sur le sujet.

En plein débat budgétaire, où il n'a été question

jusqu'à présent que de mesures en faveur du capital afin qu'il ne fuie pas vers d'autres cieux, le ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, a donc brusquement retrouvé des accents de tribun. « L'évasion fiscale, ça n'est pas seulement une attaque contre le Trésor fiscal. C'est une attaque contre la démocratie, contre le consentement à l'impôt. (...) Je ferai dès demain à Bruxelles un certain nombre de propositions pour accroître la transparence », a-t-il indiqué lundi 6 novembre. Dans la foulée, Pierre Moscovici, désormais commissaire européen chargé des affaires économiques et financières, a déclaré l'urgence de combattre l'évasion fiscale. Sa première proposition est d'apporter une liste noire des paradis fiscaux. « Il est important que cette liste sorte (...) en 2017, il faut qu'elle soit crédible, à la hauteur, qu'elle soit consistante et il faut qu'il y ait des sanctions appropriées pour les pays qui appartiendraient à cette liste noire », selon lui.

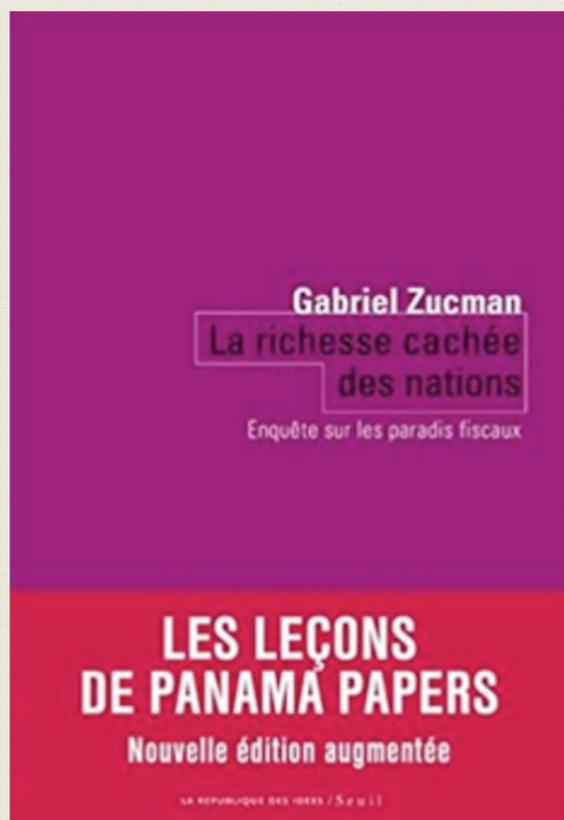
Au-delà de la gesticulation, quel peut être l'intérêt de créer une telle liste ? Car l'OCDE en a déjà établi une en 2009, à la demande des pays du G20, en réponse à la crise financière de 2008. Elle a donné lieu à l'une des plus grandes pantalonades économiques de la décennie. Pour sortir de la liste noire des pays « non coopératifs », les États devaient s'engager à l'échange d'informations avec douze autres pays. Monaco se porta ainsi caution du Liechtenstein et inversement, Panama obtint le soutien du Vanuatu, etc. En quelques mois, sur les 38 pays en cause, il n'en restait qu'un inscrit sur la liste infamante : Trinité-et-Tobago. Ce qui avait permis à Nicolas Sarkozy d'assurer : « Les paradis fiscaux, c'est terminé », lors de son discours sur le capitalisme à Toulon le 1er décembre 2009. Il ironisait alors sur le nombre de pays qui souhaitaient des conventions d'échange fiscal avec la France.

« Nous aurions dû tous nous alarmer quand la liste noire des paradis fiscaux établie par l'OCDE, qui était censée être la ligne de front du combat mondial contre l'opacité, était vide dès le 7 avril 2009, seulement cinq jours après le communiqué du G20. Les paradis fiscaux sont maintenant censés être nettoyés », insistait James Henry, ancien économiste en chef de McKinsey qui a réalisé une longue étude sur les paradis fiscaux pour Tax Justice Network, publiée en juillet 2012.

Car dans les faits, rien n'a changé. Au contraire de la législation américaine sur les échanges automatiques (Fatca), qui prévoit au moins des pénalités de 30 % sur tous les revenus réalisés aux États-Unis, les autres pays n'ont prévu aucune sanction en cas de non-respect des règles sur les échanges automatiques. Résultat ? Malte continue d'héberger dans la plus grande discrétion les immatriculations des yachts des grandes fortunes, l'île de Man celles des avions privés, Jersey ou Guernesey les trusts ou les fiducies, les îles Caïmans ou les îles Vierges se chargeant des holdings et filiales bancaires, etc.

Loin de contribuer à remettre de l'ordre, la ligne suivie par le G20 a surtout contribué à opacifier les circuits et à déplacer les avoirs, comme le rappelle Gabriel Zucman dans son livre La Richesse cachée des nations.

« Entre 2009 et 2014, la part de marché de Singapour dans la gestion de fortune transfrontalière a augmenté de deux points (de 8 % à 10 % environ), celle de Hong Kong a explosé (de 6 % à 16 %), alors que celle des îles anglo-normandes et de la Suisse s'est contractée. »

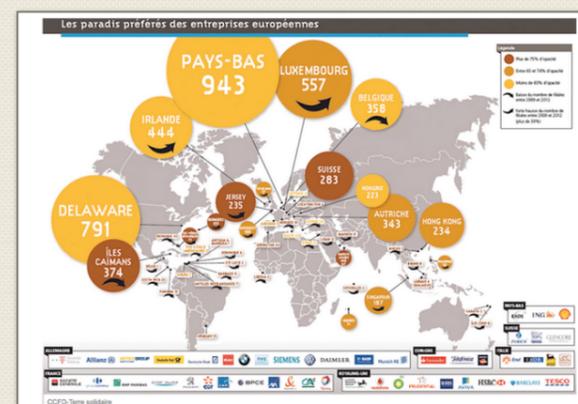


La liste noire que dressait la Commission européenne risque donc de ne rien changer. D'autant que Pierre Moscovici a déjà prévenu : « Je précise qu'il n'y aura pas de pays de l'UE sur cette liste de paradis fiscaux, car un paradis fiscal c'est un pays qui ne respecte pas les standards de bonne gouvernance, après il faut aussi aménager la légalité et l'améliorer. »

Pourtant, ce sont justement ces « fameux standards de bonne gouvernance » que mettent en question les Paradise Papers. « Leurs révélations sont très différentes de celles des Panama Papers », relève Pascal Saint-Amans, directeur du centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE. De fait, il ne s'agit plus seulement d'argent au noir, de comptes cachés, de blanchiment lié à la corruption, au trafic d'armes et autres. Il s'agit des pratiques « légales » des multinationales, qui s'appuient sur une industrie de l'évasion fiscale : des armées d'avocats, d'auditeurs, de comptables, souvent affiliés aux grands noms des cabinets mondiaux, s'appuyant sur les réseaux internationaux des grandes banques pour faire circuler l'argent de part et d'autre du globe à la vitesse de l'Internet, savent mettre à profit les failles, les possibilités laissées – à dessein ou non – dans les différents pays pour éviter l'impôt.

Les responsables politiques comme les grands groupes mis en cause prennent le soin de rappeler que tout est légal. Ils n'ont fait qu'exploiter avec habileté les dispositifs existants. Bref, rien à voir avec de la fraude. Il s'agit juste d'optimisation. « Pour le dire brutalement, personne n'irait dans des centres offshore s'ils pouvaient faire ce qu'ils voulaient ailleurs. Les personnes et les groupes ont précisément recours aux juridictions financières offshore parce qu'elles leur permettent de faire des choses qu'ils ne pourraient pas faire chez eux », s'énerve un des membres de Tax Justice Network, après avoir entendu les justifications des grands groupes faisant suite aux premières révélations des Paradise Papers. Pour lui, le constat est clair : fraude et optimisation participent des mêmes intentions, encouragées par certaines législations.

La concurrence du « toujours moins » d'impôt au cœur de la zone euro



Maintenir des mécanismes de redistribution par l'impôt s'impose pour lutter contre le creusement sans précédent et de plus en plus dangereux des inégalités, assure-t-elle. Dans ce cadre, l'institution a engagé un projet pour lutter contre l'érosion de la base et transfert des bénéficiaires (projet BEPS) en vue d'instaurer des règles fiscales internationales plus équitables, en éliminant toutes les mesures favorisant la fraude et l'optimisation fiscales.

Son rapport d'étape, publié le 16 octobre, fait cependant redouter que la mascarade de la liste des paradis fiscaux ne se poursuive. Sur la centaine de régimes préférentiels examinés, 99 doivent subir des modifications ou être arrêtés. Mais des progrès sont en cours, selon l'OCDE. Il est ainsi indiqué que le régime des fiducies à la Barbade est en cours de changement, tout comme le régime des holdings et services financiers à Curaçao. Les Seychelles, les Bermudes, l'île Maurice sont aussi sur la voie de l'amélioration. Le Luxembourg a aboli certaines dispositions qui amenaient trop de distorsion, tout comme la Suisse, d'ailleurs. Finalement, les cas dommageables qui restent sont très peu nombreux. Même pas cinq. La France y figure pour son taux réduit de plus-values à long terme et l'Italie pour son régime d'imposition sur les marques déposées ! En revanche, le régime pour les services financiers internationaux à la Barbade n'est considéré que comme « potentiellement dommageable ». Quant au régime de soutien aux activités de la connaissance instauré en Irlande, il ne pose aucun problème.

Ces quelques exemples montrent l'ampleur du chemin qu'il reste à faire pour vraiment s'attaquer aux pratiques de l'évitement fiscal, devenu un sport mondial. Quoi qu'ils en disent, les responsables politiques n'ont aucune envie de mener cette lutte. Leur préoccupation est plutôt de mettre en œuvre le cadre le plus sympathique possible pour attirer les capitaux. En dépit de ses récentes déclarations, Bruno Le Maire s'inscrit totalement dans ce projet. Avec une grande constance, la France s'est employée ces dernières années à saboter toute avancée concernant une taxation sur les transactions financières. Un projet que le gouvernement français avait pourtant porté au début des années 2000, mais qui avait l'inconvénient de déplaire aux banques et à Bercy.

De même, toutes les tentatives d'amener un peu de transparence dans les pratiques des multinationales ont été cassées. Dans le cadre de la loi Sapin 2, les députés avaient prévu d'obliger les grands groupes travaillant en France à faire un reporting pays par pays, en indiquant leur chiffre d'affaires, le nombre de salariés, les bénéficiaires. Au nom de la liberté d'entreprendre, le Conseil constitutionnel a cassé cette disposition. Tout comme il a cassé la taxe Google, qui aurait permis d'imposer les grands groupes réalisant d'importantes activités en France sans y payer aucun impôt, ainsi que les textes qui prévoyaient des pénalités au pourcentage du chiffre d'affaires en cas de fraude à la TVA.

Aucune de ces dispositions n'a été reprise dans le cadre de nouveaux textes. Au contraire. Le gouvernement a veillé à faire annuler par l'Assemblée nationale un amendement adopté par le Sénat qui projetait d'en finir avec le « verrou de Bercy », avant de conserver la plus totale opacité sur les pratiques des grands groupes.

Ce soutien plus ou moins tacite à toutes les pratiques d'optimisation et de fraude fiscales des grands groupes a cependant un coût politique et social : c'est moins d'argent pour l'éducation, les hôpitaux, la recherche, les infrastructures, plus de dettes et d'impôt mis à la charge des autres

contribuables. Il faudra bien que les politiques l'assument un jour.

mediapart.fr

IV) Pourquoi, selon le FMI, le revenu universel n'est pas une solution pour la France



Le revenu universel constitue un coût important - Montage BFMBusiness. Photos: Graphic Book Pexels CC et Usin Wikimedia Commons - CC

Dans un récent rapport, le fonds a fait différentes simulations sur l'introduction d'un revenu universel dans plusieurs pays. En France, la mesure aurait un coût élevé pour une efficacité moindre que dans les autres pays étudiés.

Encore une fois, le FMI tire la sonnette d'alarme. Dans un récent rapport, le fonds écrit que si les inégalités de revenus ont diminué à l'échelle mondiale, grâce notamment aux phénomènes de rattrapage de la Chine ou encore de l'Inde, elles ont en revanche tendance à augmenter à l'intérieur d'un même pays. Ainsi entre 1985 et 2017, plus de 70% des pays développés ont accusé une hausse jugée "importante" par le FMI du coefficient de Gini (un outil statistique situé entre 0 – égalité absolue – et 1 – inégalité absolue –).

Face à cette situation, le fonds se demande comment réduire les inégalités. Et pour cela, les auteurs du rapport étudient une mesure qui a notamment fait beaucoup de bruit lors de la récente campagne présidentielle française: l'introduction d'un revenu universel, ou revenu de base. Ils reconnaissent volontiers que cette mesure possède pléthore de définitions parfois contradictoires.

Réduction des inégalités

Mais dans leur étude, les auteurs choisissent une définition simple: le versement d'un revenu égal pour toutes les personnes d'un même pays. Ils ont ensuite mené des simulations dans 8 pays en introduisant ce revenu universel, en plus des systèmes sociaux déjà existants. Pour le montant, le FMI retient un chiffre de 2122 euros par an en France et de 3516 dollars aux États-Unis ou encore 1839 livres (2068 euros) au Royaume-Uni.

Sur cette base, les simulations du FMI montrent des résultats assez importants. En versant ces sommes, le coefficient de Gini reculerait de 0,04 point (cas de la France) à 0,06 point, selon les pays. Ces chiffres paraissent faibles dans l'absolu, mais ils correspondent pourtant à un écart très important. Pour donner un ordre d'idées, le

coefficient de Gini sur les revenus en France, de 0,298 en 2015, avait mis près de 15 ans à baisser de 0,02 point, entre le début des années 80 et 1996, avant de stagner, selon l'OCDE.

Plus parlant: les effets sur le taux de pauvreté. Le FMI estime que pour la France, l'introduction d'un revenu de base le ferait baisser de 6,3 points (sachant que le FMI l'estimait à 9,5 points pour la France en 2010, chiffre très différent des données de l'Insee, il tomberait donc sous les 3 points). Aux États-Unis, le taux de pauvreté serait réduit de plus de dix points, et au Mexique, cette réduction atteindrait même 12 points. "Irréaliste en pratique"

Seulement voilà, cette version du revenu de base a un coût. Et il est très élevé pour la France, puisque le FMI le chiffre à 6,8% du PIB soit environ 136 milliards d'euros, alors que l'Hexagone est le pays où les effets sont les plus modestes. Ce coût est à peu près le même aux États-Unis et au Royaume-Uni (6,4 et 6,7% du PIB) tandis qu'il est plus faible dans les pays émergents (4,6% au Brésil et 3,7% au Mexique).

Pour assurer son financement, une solution pourrait être de fusionner l'ensemble des allocations pour les remplacer par ce revenu de base. Mais dans le cas de la France (et du Royaume-Uni), le fonds juge qu'il s'agit d'une mauvaise idée. Une telle initiative "rendrait le système moins progressif et engendrerait des pertes chez beaucoup de ménages pauvres, pouvant même amener à augmenter la pauvreté". Ainsi, plutôt que d'introduire un revenu universel, le FMI estime qu'il vaut mieux "réformer et renforcer le système actuel pour améliorer sa couverture et son ciblage".

Bien avant le FMI, l'OFCE avait jugé dans un rapport que le revenu universel était "irréaliste en pratique", estimant que son coût se chiffrait à 480 milliards d'euros pour un montant de 765 euros par adulte, 315 euros pour des enfants de moins de 18 ans et 1100 euros pour les plus de 65 ans et les handicapés.



V) Pourquoi les pensions de retraite risquent de baisser dès 2019

Catherine Gastél



Le nouveau régime de retraite complémentaire est le fruit de la fusion entre l'Agirc — pour les cadres — et l'Arcco — pour tous les salariés. Le niveau des pensions sera modulé en cas de déficit financier, ce qui, jusqu'à présent, était proscrit. MAXPPP/IP3 PRESS/ VINCENT ISORE

Patronat et syndicats négocient ce mercredi les futures règles du système de retraites complémentaires du privé. Elles prévoient de jouer sur les niveaux des pensions en cas de déficit.

Le plus dur est à venir pour les retraités. Et si demain le montant des pensions complémentaires du privé baissait pour renflouer les caisses de leur système de retraite... ce serait du jamais-vu ! C'est pourtant le scénario qui risque de se jouer dès 2019 et que les partenaires sociaux doivent entériner à partir de ce mercredi.

Au 1er janvier 2019, le nouveau régime de retraite complémentaire, fruit de la fusion de l'Agirc — pour les cadres — et de l'Arcco — pour tous les salariés —, acté par l'accord du 30 octobre 2015, sera doté d'un système de pilotage quasi-automatique qui lui donnera la possibilité de moduler le niveau des pensions en cas de déficit financier. Il pourra ainsi jouer sur ce qu'on appelle « la valeur de service du point ». Il sert d'étalon au montant des retraites complémentaires, qui représentent par exemple pour les cadres 54 % de leur pension.

Plus question d'augmenter les cotisations

C'est ce qui est écrit noir sur blanc dans un texte des services techniques de l'Agirc-Arcco de près de quatre-vingts pages, dont nous avons eu connaissance, et qui fixe les nouvelles règles juridiques de fonctionnement et de gestion du nouveau régime unifié. Un document sur lequel les partenaires sociaux travaillent en catimini depuis des mois et qui sera officiellement sur la table de la nouvelle négociation ouverte ce mercredi au Medef. L'objectif étant pour eux de parvenir à la signature d'un accord le 17 novembre.

C'est une révolution qui s'annonce dans le monde des organismes de retraite, où, jusqu'à présent, tout ajustement financier devait passer par une négociation en bonne et due forme entre les partenaires sociaux. Dans les accords conclus pour combler les déficits, soit on augmentait les cotisations, soit on rognait sur certains paramètres comme les avantages familiaux. On pouvait aussi geler les revalorisations des retraites mais jamais on ne touchait aux niveaux des pensions déjà liquidées.

Une baisse de 9 % en quinze ans

Pourquoi un tel changement ? Ce nouveau régime serait à « cotisations définies », selon les termes du document. En clair : plus question d'augmenter les cotisations des employeurs et des salariés, donc d'apporter des ressources financières supplémentaires dans les caisses du régime. Conséquence, la principale variable d'ajustement sera le niveau des pensions des futurs comme des actuels retraités.

« Ces ajustements automatiques ne joueront qu'en cas de dérives : si le régime ne dispose pas d'une réserve financière égale à six mois de prestations. Et tous les quatre ans, les partenaires sociaux pourront décider de réajuster les curseurs », explique prudemment un responsable CFDT. « Ce qui est proposé, c'est une baisse générale des pensions, comme le demande le Medef », dénonce de son côté Marie-José Kotlicki, de l'Ugict-CGT (la fédération des cadres), rappelant que, selon les projections, le régime serait en déficit cumulé de 2 milliards d'euros en 2019. Selon une étude confidentielle réalisée par les services techniques à la demande des partenaires

sociaux, ces nouvelles mesures conduiraient à une baisse du niveau de pension de 9 % en quinze ans. Et selon les calculs, la pension risque d'être amère également pour les futurs retraités : pour 100 euros cotisés par an, on passerait de 7,25 euros de pension en 2018 à 5,77 euros en 2033.



VI) Le courage de Nicolas Hulot et la défaite des écologistes



Le renvoi de la réduction du nucléaire à l'après 2025 signe l'isolement total de Nicolas Hulot au gouvernement. Francois Mori / POOL / AFP

Par Nicolas Domenach

La reculade de Nicolas Hulot sur le nucléaire montre à quel point le numéro 3 du gouvernement est isolé. Son absence de relais et d'appuis l'empêchent d'emporter des arbitrages décisifs.

Nicolas Hulot a sans doute du courage. Et plus que beaucoup de ceux qui le bastonnent. Il a un estomac d'acier aussi, pour avaler ce qui n'est pas une couleuvre cette fois, mais un boa constrictor : le renvoi de la réduction du nucléaire de 75 à 50 % à l'après 2025, contrairement à ce que prévoyait la loi de 2015. Pour un écologiste authentique, ce qu'il est sans conteste, ce pragmatisme " obligé ", puisque rien n'avait été prévu pour atteindre cet objectif Royal-Hollande de 2015, est un crève cœur. Le ministre de la Transition énergétique ne s'y est pas résolu facilement, et sa résignation aurait mérité d'être habillée de plus de force et de perspective pour ne pas achever de désespérer complètement les écologistes déjà dans les choux, et qui vont finir par les manger, avec les pissenlits, par les racines. Mais justement, ce que montre cette affaire encore une fois, c'est la déroute de l'écologie, contrainte de plier trop souvent devant les lobbys ou la coalition des forces de l'immobilisme .

Le hulotiste de choc et député vert européen Pascal Durand l'a parfaitement résumé, et en 140 signes sur twitter : " la question n'est pas celle de Nicolas Hulot, mais de notre incapacité à peser

dans le débat, dans les décisions finales et de gagner les arbitrages ". Le ministre de l'Ecologie bénéficie certes de son excellente côte de popularité, même si elle est en baisse. Ca lui a valu des sourires, des avances et un pont d'or vert pour qu'il accepte de venir au gouvernement, ce qu'a obtenu Emmanuel Macron, après que tous ses prédécesseurs ont échoué. Mais une fois installé, en bonne place d'ailleurs- numéro 3 du gouvernement !- ca ne suffit pas pour peser et l'emporter face " au mur des intérêts économiques en place ", comme le dit l'un de ses proches. Un mur qu'il prend en pleine tête. Parfois Hulot gagne, et parvient même à imposer sa loi, par exemple sur les hydrocarbures. Mais parfois il perd, pris en étau, car il ne dispose ni de relais ni d'appuis puissants.

Pour Hulot, il n'y a pas pire que les écologistes

L'écologie en effet n'est pas au gouvernement. Ce n'est pas la culture du Président, ni celle du Premier ministre qui travailla pour Areva, ni encore de la majorité écrasante de l'équipe gouvernementale. Sans parler des médias que l'infantilisme gauchiste des Verts a dégouté pour longtemps de l'écologie politique. Laquelle a échoué au plan électoral, mais aussi intellectuel, puisqu'en période de crise elle n'est pas parvenue à convaincre de la nécessité impérieuse d'en sortir et de gagner en croissance par la transition écologiste.

Si l'on excepte la COP 23, les combats gagnés l'ont été souvent trop tard. Par exemple sur le diesel, dont chacun sait depuis des années qu'il faudra y renoncer. Idem pour les énergies de substitution. Alors, il est vrai qu'on aurait aimé que Nicolas Hulot passe à l'énergie supérieure, qu'il se branche sur une marémotrice, qu'il se mette une éolienne sur la tête. Qu'il arrête de marmonner son demi malaise de ministre pas très heureux d'être contraint de composer dans des situations difficiles. On aurait rêvé qu'il débarque avec son kitsurf au conseil des ministres, et qu'il fasse souffler un vent de révolte contre les « impossible » de tous ordres, surtout ceux de Bercy. Mais encore eut-il fallu qu'il fut porté, qu'il y eut une vague verte, un zéphyr écolo favorable, plutôt que ces souffles contraires qui le contrarient de toutes parts. Il n'a pas ouvert la bouche, que ceux qui devraient être ses soutiens le soupçonnent déjà d'abandon. Il bouge un cil, ceux-là l'accusent de reniement. Il bouge un doigt, ils crient à la « trahison ». Pour Hulot, il n'y a pas pire que les écologistes.

challenges.fr

VII) Images d'exactions de l'EI: l'immunité parlementaire de Le Pen levée





La présidente du Front national et députée du Pas-de-Calais Marine Le Pen, lors d'une conférence de presse à Calais, le 2 novembre 2011 © DENIS CHARLET / AFP/Archives

Marine Le Pen a perdu mercredi son immunité de députée pour la diffusion en 2015 sur Twitter de photos de victimes du groupe Etat islamique, ce que la présidente du FN a dénoncé comme une "décision de basse politique politicienne".

C'est le bureau de l'Assemblée nationale, sa plus haute instance collégiale, qui a pris cette décision après une requête du procureur général de Versailles, transmise par la ministre de la Justice.

Cette levée d'immunité doit permettre qu'un "mandat d'amener" soit délivré par le juge et que la députée du Pas-de-Calais soit contrainte, si nécessaire, de se rendre à un interrogatoire de première comparution.

"La liberté d'expression et de dénonciation, qui est consubstantielle au rôle de député, est morte avec cette décision de basse politique politicienne", a réagi Mme Le Pen auprès de l'AFP.

"Mieux vaut être un jihadiste qui rentre de Syrie qu'une députée qui dénonce les abjections de l'Etat islamique: on prend moins de risques judiciaires", a-t-elle aussi tweeté. Et elle a dénoncé, par communiqué, une tentative de "museler celle qui incarne l'opposition et l'alternative au pouvoir en place".

Avec force hashtags #SoutienMarine, nombre d'élus FN se sont élevés sur le réseau social contre une "décision lâche" (Stéphane Ravier) ou un "exécrable signal" (Steeve Briois).

"Il vaut mieux défoncer le crâne d'un opposant comme l'a fait un député LREM que d'utiliser sa liberté d'expression contre l'islamisme", a affirmé le député Bruno Bilde, en référence à M'jid El Guerrab, mis en examen en septembre après une agression, en flagrant délit.

Les députés de la majorité se lèvent "tous pour applaudir la défense de Charlie" Hebdo mais refusent "de voir la réalité en face" du "terrorisme islamiste", a réagi Sébastien Chenu, porte-parole FN.

- "Parallèle ignoble" -

Fin septembre, le bureau de l'Assemblée avait déjà levé l'immunité de Gilbert Collard (apparenté FN) pour les mêmes raisons. L'élus du Gard et avocat a annoncé depuis un recours au tribunal administratif et entend porter plainte contre le président de l'Assemblée François de Rugy.

Une enquête préliminaire avait été lancée en décembre 2015 par le parquet de Nanterre pour "diffusion d'images violentes", visant M. Collard et Mme Le Pen, alors eurodéputée, puis deux informations judiciaires distinctes ouvertes.

Par les images publiées sur Twitter, ils entendaient protester contre le "parallèle ignoble" EI-FN dressé selon eux par le journaliste Jean-Jacques Bourdin sur BFMTV-RMC.

Marine Le Pen avait posté trois photos avec le texte "Daech; c'est ça!" : un homme sous les chenilles d'un char, un homme enflammé dans une cage, un corps d'homme décapité, tête posée sur le dos. Elle avait ensuite retiré la photo de James Foley, qui avait "profondément choqué" la famille de l'otage américain exécuté par l'EI.

Le Code pénal punit de trois ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende la diffusion d'"un message à caractère violent, incitant au terrorisme, pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine" lorsqu'il est "susceptible d'être vu ou perçu par un mineur".

Le Parlement européen avait accepté en mars de lever l'immunité de Mme Le Pen dans cette affaire. Elue à l'Assemblée en juin, elle a quitté le Parlement européen, d'où la nécessité d'une nouvelle levée d'immunité.

Tout député ne peut faire l'objet d'une arrestation ou de toute autre mesure privative ou restrictive de liberté sans l'autorisation du bureau, sauf crime ou flagrant délit.

Le bureau, composé de 22 membres et sans représentant FN, ne s'est pas placé sur le terrain de la liberté d'expression ni prononcé au fond. Il a répondu à la question suivante, selon un participant: Mme Le Pen peut-elle, parce qu'elle est députée, se soustraire à la convocation d'un juge?

L'ex-candidate à l'Elysée avait refusé de se rendre à toute convocation pendant la campagne. Désormais, "elle doit y répondre, comme tous les citoyens", plaide Sylvain Waserman (MoDem), vice-président de l'Assemblée, rappelant des décisions constantes du bureau.

Comme pour le cas Collard, seule l'"Insoumise" Clémentine Autain, qui craint "une remise en cause de l'immunité parlementaire", n'a pas voté cette levée.

Le principe d'immunité, parfois assimilé à tort à une impunité, est régulièrement sur la sellette. Pendant la présidentielle, Benoît Hamon avait suggéré sa suppression.

A Suivre...
La Presse en Revue